L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN ....$12 } *payable d'avance.*
TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 13 MARS 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

A propos de la discussion du budget de la marine, **M. Waddy Thompson** a fait sentir la nécessité de renforcer notre station du golfe du Mexique, parce qu'en cas de guerre ce serait probablement le point sur lequel se porteraient immédiatement toutes les forces de l'ennemi; il a soutenu que la protection de la Nouvelle-Orléans n'était pas seulement un acte de justice, mais un devoir, et que sa sécurité importait autant à toutes les populations de l'immense vallée du Mississipi, qu'à la population de la Louisiane.

"Sans doute, a dit M. Thompson, la guerre n'est pas imminente; il est même probable que nous pourrons terminer à l'amiable nos différends avec l'Angleterre, quelque épineux qu'ils puissent être; mais cependant la prudence nous impose l'obligation de travail à tout évènement pour nous mettre en état de défense."

"Notre marine militaire est dans l'état le plus déplorable, et pourtant en cas de guerre ce serait notre principal moyen de défense. Quant à moi, je serai disposé à affecter le produit du domaine public à l'accroissement et à l'amélioration de notre marine militaire comme un objet vraiment national. On a prétendu que notre marine était dans la situation la plus belle et la plus florissante, sans doute pour servir des intérêts de parti; mais je déclare, moi qui ne cherche à flatter ni le pouvoir, ni l'opposition, je déclare que notre marine militaire est ruinée, réduite à rien."

"Et alors même que le secrétaire de la marine et tous les officiers diraient le contraire, je n'en déclarerais pas moins que telle est la vérité, parce que j'ai pris la peine de m'en assurer. Pendant que la flotte française bloquait Buenos Ayres, on sentit la nécessité d'y envoyer quelque force pour protéger nos concitoyens qui pouvaient se trouver dans la république Argentine, et l'on envoyât au commodore Ridgeley, à New-York, un petit bâtiment qui était en si mauvais état et tellement pourri qu'on dût attendre, pour faire cette expédition, d'avoir pu se procurer une corvette. N'est-ce pas une singulière preuve du bon état de notre marine?"

Il parait positif que M. Van Buren a nommé M. Peter V. Daniel, de la Virginie, comme juge de la Cour Suprême des Etats-Unis en remplacement de M Harbour.

Le correspondant du *New-York Journal of Commerce* dit que cette nomination ne sera pas approuvée par le Sénat "parce que l'homme ne convient pas à la place;" mais il pense que si M. Van Buren avait porté son choix sur une personne *acceptable*, le Sénat y eut donné son adhésion.

Ainsi, quelque soit le résultat, la majorité Tory du Sénat aura manifesté encore une fois son mépris pour la volonté du peuple. Au moment où cette nomination aura été soumise à son approbation un certain nombre de ses membres touchaient à l'expiration de leurs pouvoirs et un plus grand nombre sont d'une opinion différente de celle des Etats qu'ils sont censés représenter.

On compte jusqu'à seize sénateurs envoyés par des Etats favorables à la nouvelle administration et qui cependant lui sont hostiles. Il y a au Sénat des Etats-Unis seize membres qui représentent une opinion opposée à celle de la grande majorité des citoyens de leur Etat. Et ces hommes n'hésitent pas à exercer leur pouvoir constitutionnel dans le sens de leurs opinions personnelles et sans égard pour l'opinion du peuple qui les a faits ce qu'ils sont! Et ces hommes qui ont toujours soutenu la doctrine d'obéissance passive au mandat de leurs constituans, refusent maintenant de s'y soumettre!

VOL D'UN SAC AUX LETTRES DE LA MALLE.

Nous avons annoncé hier, dans la partie anglaise de notre feuille, qu'aucun employé ne se trouvant à la poste au moment où la malle de Covington arriva, dans la nuit de jeudi dernier, le sac aux lettres fut déposé à l'entrée de la porte. Il parait qu'il a été volé pendant la nuit; qu'on l'a ouvert et enlevé ce qu'il contenait; et on l'a trouvé hier matin dans un des carrefours de la ville. On n'a encore aucun indice qui puisse faire découvrir l'auteur de ce vol.

PAROISSE ST. BERNARD.

L'élection d'un représentant de St. Bernard, en remplacement de M. Gregory Byrne, s'est terminée hier. En voici le résultat qui nous a été communiqué hier soir par un habitant de la paroisse:

Mr. Pierre Jorda, (whig) 186 voix.
Mr. Gregory Byrne, (L.C.) 1 [illegible]
Et un vote en blanc.

Le général Harrison était le 2 à Washington; il est descendu chez le maire de la ville, M. Seaton. Chaque jour les bateaux à vapeur et les chars amènent une foule de citoyens de tous les points de l'Union pour assister à la cérémonie de l'inauguration.

Mme. Fitzwilliam.—Cette spirituelle actrice qui a valu tant de belles soirées au théâtre américain, quitte incessamment cette ville. Aujourd'hui même a lieu son bénéfice dans lequel elle doit faire ses adieux au public qu'elle a tant amusé et qui l'a si bien traitée. Tous les amateurs de bonne plaisanterie, tous ceux qui se plaisent à la gaité assaisonnée d'esprit, se donneront rendez-vous à la salle de la rue Poydras pour applaudir *Out of Place, Widow Wiggins* et cette fameuse *Cracovienne* qui a pour le moins autant de succès que celle de la grande danseuse du Théâtre St. Charles.

INTERIEUR.

Correspondance de l'Abeille.

Washington, 1er. Mars 1841.

Sénat.—M. Buchanan, du comité des relations étrangères, demande que ce comité soit déchargé de l'examen de la résolution qui demande communication de la correspondance échangée nouvellement entre le secrétaire d'Etat et le ministre résident d'Angleterre, correspondance qui n'a pas encore été publiée. M. Buchanan ajoute quelques observations, dans lesquelles il laisse entendre qu'il n'y a eu ce moment aucun danger de guerre.

M. Clay du Kentucky prend ensuite la parole, comme membre du même comité, et dit quelques mots sur l'état de nos relations avec l'Angleterre. Les questions sur lesquelles les deux pays sont actuellement en désaccord sont la fixation de la frontière du Maine, l'affaire de la Caroline, et celle de M. McLeod ainsi que quelques captures de bâtimens sur les côtes d'Afrique. La plus importante est sans contredit celle de la frontière du N. E. Elle doit être réglée définitivement par des arbitres; on s'est déjà entendu sur les principes qui doivent régler la composition du conseil des arbitres, et il n'y a plus à décider que quelques points de détails. Quant à la Caroline, il a été apporté quelque retard dans la réponse à la demande de notre gouvernement si la capture de ce bâtiment dans les limites de l'Union avait été autorisée d'avance ou sanctionnée après coup. Dans l'affaire de M. McLeod, presque tout dépendra de la conduite que tiendra l'Etat de New-York. Il est important que le prevenu soit jugé impartialement et protégé, en cas d'acquittement, contre toute manifestation hostile. L'orateur pense que l'exécutif de New-York prendra à cet égard toutes les mesures nécessaires sans qu'il soit besoin de l'y engager. M. Clay termine en disant que la situation des affaires ne réclamera pas sans doute un ministre extraordinaire. Le ministre résident suffira, sans peine à toutes les éventualités. "En somme, ajoute-t-il, je n'ai pas encore pensé qu'il y ait possibilité de voir éclater une guerre immédiate; nous n'en sommes pas encore là. Malgré cette conviction, je crois qu'il est de notre devoir de faire tous nos efforts pour mettre le pays en état de défense, afin d'être prêts dans tous les cas possibles. Je crois aux intentions pacifiques des deux gouvernemens, je crois à leur sincère désir de la paix; et je pense que si la guerre vient à éclater, ce sera point de leur aveu, mais par des causes entièrement indépendantes de leur volonté."

Le comité est déchargé de l'examen des résolutions conformément à la demande de M. Buchanan.

Washington, 2 mars 1841.

Sénat.—Une scène fort animée a eu lieu au Sénat aujourd'hui à l'occasion d'un rapport assez extraordinaire présenté par le comité des affaires militaires à l'occasion des défenses nationales. Ce rapport qui a pour base une résolution demandant des appropriations de fonds applicable, à la construction des défenses, conclut au rejet de ces appropriations, et fait en même tems un appel à l'administration prochaine sur ses intentions à cet égard.

A cette occasion, M. Preston aborde l'importante question de la défense nationale et déploie une éloquence qu'il a rarement surpassée. Il espère que l'administration s'occupera promptement de ce sujet; qu'elle présentera un aperçu de l'état des choses au moment de son arrivée aux affaires; et qu'après avoir montré combien nous sommes pauvres sous le rapport de la défense, elle commencera à faire *quelque chose de rien!* M. Preston exprime un profond regret de la triste et misérable condition du pays; il possède moins de moyens de défense qu'il n'en avait il y a dix ans; loin d'avoir fait des progrès, il semble avoir rétrogradé! Au moment où une administration qui a duré dix ans quitte les affaires, nous n'avons que des rapports, et rien de fait! M. Preston entre dans d'assez long détails qui prouvent la désorganisation de nos forteresses et la négligence de l'administration. Douze ans ont été perdus, et quelques efforts que fassent les hommes qui vont entrer au pouvoir, ils ne pourront réparer la faute de leurs prédécesseurs.

Le discours de M. Preston excite à un haut dégré le mécontentement et la colère du parti de l'administration qui finit. A peine est-il terminé que M. Benton se lève; il déclare d'une voix animée qu'il n'a pas l'intention de faire un discours pour les galeries, mais qu'il ne peut pas s'empêcher de donner un démenti formel aux allégations du sénateur de la Caroline du Sud.

A l'ordre! à l'ordre! crie-t-on de toute part.

M. Preston répond que l'emportement et le démenti de M. Benton ne sauraient l'intimider, et qu'il a dans les documens qui sont devant lui la preuve de ce qu'il a avancé.

M. Benton réplique d'un ton plus élevé encore et plus irrité: "Je ne fais point de discours pour les galeries; mais je prouverai ce que j'ai dit à la session extraordinaire."

A l'ordre! à l'ordre! crie-t-on de nouveau.

"Les discours pour les galeries, dit M. Preston, se font de ce côté-là et non de celui-ci. Je suis prêt à répondre au sénateur."

Là s'arrête cette scène de désordre et de confusion occasionnée par la violence d'un des plus chauds partisans du loco-focoïsme. Le Sénat ordonne le dépôt sur le bureau et l'impression du rapport.

Le Sénat s'occupe ensuite des différens bills d'appropriation et les adopte après quelques amendemens qui n'en changent nullement ni la teneur ni l'esprit.

ENCORE UNE INSULTE.

L'éditeur du *Salem Observer*, dit avoir eu communication d'une lettre écrite en mer, à bord du brick Cherockee, capitaine Webb, de Salem, sous la date du 27 décembre 1840, dans laquelle on dit que quelques jours avant d'arriver au cap, le brick avait été hélé par le brick de guerre anglais *Curlew* et qu'après avoir examiné ses papiers on avait tout bouleversé à bord et dans la cale sous prétexte de chercher s'il n'y avait pas d'esclaves à bord.

Bientôt sans doute se présentera la question de savoir jusqu'à quel point nous pourrons supporter les outrages de la marine Britannique.

Pensacola, 6 mars 1841.

La corvette française *Sabine*, commandée par M. Cosmas Dumanoir, est arrivé ici jeudi dernier venant de la Havane.

La frégate des Etats Unis *Macedonian*, portant le pavillon du commodore Wilkinson et la corvette *Levant*, capit. Fitzburg ont mis à la voile lundi dernier.

EXTERIEUR.

NOUVELLES DE LA NOUVELLE ECOSSE.

Halifax, 19 fév. 1841.

Divers régimens ont reçu l'ordre de se rendre à New Brunswick et l'on assure que des instructions ont été données de la part du ministère dans le but de diriger sur ce point (Newbrunswick) toutes les troupes régulières qui se trouvent maintenant dans les colonies où le service sera fait par la milice.

TEXAS.

Nous avons reçu hier nos journaux du Texas jusqu'au 7 du courant; ils ne contiennent rien d'intéressant.

VERA CRUZ.

Le *Bulletin* rapporte sur la foi des journaux de Merida, que le capitaine d'un bâtiment marchand avait entendu le 27 janvier, une vive canonnade entre le fort de St. Juan de Ulua et la ville de Vera Cruz. Nous croyons que cette singulière nouvelle mérite confirmation.

INCENDIE A MAYAGUEZ, Porto-Rico.

Le capitaine Hatch du brick *Wallace*, arrivé à New-York le 28 Février venant de Porto-Rico, a apporté la facheuse nouvelle d'un grand incendie qui a eu lieu à Mayaguez le 30 janvier. La ville entière ayant environ six cents maisons, a été détruite. Le feu éclata à neuf heures du matin et ne s'éteignit que lorsqu'il ne trouva plus d'aliment. Comme on peut le penser, la plus grande confusion régnait parmi la malheureuse population de Mayaguez. On estime la perte de deux à quatre millions de piastres.

CARTHAGENE.

Extrait de la correspondance du Journal de Commerce
20 Janvier 1841.

Les affaires sont tout à fait mortes par suite de l'état révolutionnaire où se trouve le pays. Ste. Marthe et Carthagène se sont séparés du gouvernement de Bogota, et les troupes du gouvernement, sous les ordres du général Herran, sont en route pour soumettre les rebelles. D'un autre côté les généraux Carmona et Vicente Perez de Ste. Marthe—et Juan Antonio Pinarez de Carthagène qui a pris le titre de chef supérieur—sont allés à la tête de leurs troupes à la rencontre de celles du gouvernement. De sorte qu'on s'attend à recevoir d'un instant à l'autre des nouvelles d'une bataille. On intercepte dans les divers bureaux de poste toutes les lettres soupçonnées de contenir des nouvelles politiques.

Les rues de Carthagène sont cependant loin d'être désertes; car on n'entend que le son des instrumens militaires, et l'on ne voit que des recrues qu'on se hâte d'organiser. On appelle ces recrues des *volontaires*, mais ce sont des volontaires qu'on prend de force et qu'on attache deux à deux comme du bétail pour en faire des soldats.

Nous espérons cependant que tout s'arrangera prochainement.

LA JEUNE FILLE D'ERIN.

Jone, belle enfant, jusqu'à ce que tu sois femme; oublie jusque là, et après, oublie encore, si tu peux.

Alfred de Vigny.

Ainsi qu'un jeune oiseau chantant dès le matin,
Chante, joyeuse enfant, blonde fille d'Erin.

Chante! chante!... La vie est si douce à ton âge!
Il est si doux, si doux, après un long voyage,
Comme d'une prison quand du vaisseau l'on sort,
De sauter, au milieu de la foule du port,
Et, svelte fille, ainsi qu'une biche légère,
Libre enfin de courir sur une libre terre!

Ainsi qu'un jeune oiseau chantant dès le matin,
Chante, joyeuse enfant, blonde fille d'Erin.

Chante! chante!... Rieuse, insoucieuse et vive,
Promène tes regards de l'une à l'autre rive
De ce fleuve si beau, ce Pactole lointain
Dont vous réviez, là bas, près du tison éteint,
Lors que le cœur bercé d'un espoir chimérique,
Comme un rêve du ciel vous rêviez d'Amérique!

Ainsi qu'un jeune oiseau chantant dès le matin,
Chante, joyeuse enfant, blonde fille d'Erin.

Chante, chante Ophélie, à la lèvre vermeille!
Que la reine des cieux sur ta famille veille!
Que les longs jours d'exil ne vous soient pas amers!
Ah! puissiez-vous revoir *l'émeraude des mers;*
L'Irlande, *île des saints*, l'Irlande tant aimée,
Surgir un jour au loin sur la vague enflammée!

Ainsi qu'un jeune oiseau chantant dès le matin,
Chante, joyeuse enfant, blonde fille d'Erin.

Chante!... Hélas! mais l'été viendra, le typhus sombre,
Noir repaire couvrira la ville de son ombre!
Près de tes parens morts pauvre ange mourant seul,
Sans que la charité te jette un blanc linceul,
Sans qu'un prêtre à ta cendre aumône une prière,
Te faudra-t-il aller dormir au cimetière?....

Ainsi qu'un jeune oiseau chantant dès le matin,
Chante joyeuse enfant, blonde fille d'Erin.

DOMINIQUE ROUQUETTE.

DERNIERES DATES

New York......... mars 1		Liverpool......... fév 4	
Boston.........fév 28		Londres......... fév 3	
Philadelphie......mars 2		Havre......... fév 1	
Washington.......mars 2		Paris......... fév 1	
Baltimore.........mars 3		Bordeaux......... jan 29	
Charleston.........mars 4		Madrid......... jan 21	
Vera-Cruz.........janv 9		Cadiz......... jan 16	
Tampico.........fév 14		Havane......... fév 26	
Mexico.........janv 2		Houston......... mars 9	

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Diana, Boutelle, Liverpool, — L H Gale
Barque Nimrod, Chadbourne, Providence, — G. Bucklin
Brick Carleton, Jameson, Boston, — E a Bridge
Goel. Ellen Bannings, Baltimore, — J B Bailey

ARRIVES.

Navire à vapeur New York, Wright, de Galveston, à Bogart & Hawthorn.
Steamer Paul Jones, McCudley, de Florence.
" Smelter, Melanyder, de Nashville.
" Joseph Nichol, Dashier, de Nashville.
" Tarquin, Choate, de Cincinnati.
" Sultana, Tufts, de Vicksburg.
" Gen. Scott, Dustin, de Louisville.
" Paragon, Bowman, de Louisville.
" Maid of Orleans, Van Houten, de St. Louis.
" Gen. Morgan, Jones, de Greenwood.

Le steamer Maid of Orleans a quitté St. Louis le 4 courant, annonce qu'il n'y avait que 6 pieds d'eau dans le chenal, et le tems très froid.

MEMORANDA.

Arrivé à Philadelphie de ce port, le 2 mars, barque Joséphine, Johnson; brick Hundress, Davidson; brick Gibraltar, Yates; Goëlette Oberon, Gransie; Goëlette Lycurgus, Leeds.

Expédié à Philadelphie pour ce port, le 2 mars, navire Renown, Watson.

Arrivé à New-York de ce port, le 1er mars, barque Strafford, Brewer; navire Massachusetts, Wilson; 28 fév., navire Emily Philips; navire Nashville, Dickenson; navire Panthea, Goodmanson; navire Kalamoozoo, McPerren; navire Henry, Salter; brick Antares, Hatch.

A New York pour ce port, navire Orleans, Sears partant le 3 mars; navire Charlemagne, Packard, le même jour; navire Auburn, Darfee, le 2 do; navire Huntsville Eldridge, le 6 do., navire Clifton, Ingersoll, sous peu; navire Ocmulgee, Leavitt, le 10 do.

SERVICE FUNEBRE EN MEMOIRE DE

NAPOLEON.

Les membres des trois sections formant le comité général pour le service funèbre en mémoire de Napoléon, qui aura lieu le 30 mars courant, sont instamment priés de se réunir dimanche prochain 14, à midi précis, à la Bourse St.-Louis, à l'effet de convenir de certains arrangemens et de prendre les résolutions définitives pour le jour de la cérémonie.

Le but de cette réunion étant très important, chaque membre du comité est prié d'être exact, à *midi.* (Heure militaire.)

LE COMITE D'ARRANGEMENS.

10 mars—3

Par autorité.

(No. 46.)
ACTE

Pour amender la seconde section d'un acte intitulé: "Acte pour amender les divers actes relatifs à la police et à l'administration de la ville de Bâton-Rouge."

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale:* Que la seconde section d'un acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à la police et à l'administration de la ville de Bâton-Rouge," soit amendée de manière à conférer aux membres du Conseil de la ville de Baton-Rouge, le pouvoir d'imposer à tout colporteur ou marchand forain, trafiquant dans les limites incorporées de la ville, une taxe qui ne sera pas au-dessous de vingt-cinq piastres, ni au-dessus de cinquante piastres par an et d'exiger que tout colporteur trafiquant dans les limites incorporées, soit tenu de prendre de la dite corporation une licence tous les six mois, afin de pouvoir faire son trafic dans les dites limites.

Sect. 2e. *Et il est de plus décrété, &c.,* Que tout marchand forain ou tout colporteur qui trafiquera ou vendra tout article de marchandise dans les dites limites incorporées sans avoir pris la licence ci-dessus mentionnée paiera à la poursuite et au profit de la dite Corporation pour chaque délit de ce genre, une amende qui n'excédera pas cent piastres et qui pourra être recouvrée pardevant tout tribunal compétent.

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 mars 1841.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 47.)
ACTE

Pour changer l'époque des sessions annuelles du juri de police de la paroisse de St. Tammany.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale:* Qu'à l'avenir les sessions semi-annuelles du juri de police de la paroisse St. Tammany, en ont lieu au premier lundi de juin et de décembre de chaque année, et que toutes lois contraires aux dispositions du présent acte sont et demeurent abrogées.

Section 2me. *Et il est de plus décrété, &c.,* Que l'élection des membres du juri de police de la dite paroisse sera tenue le premier lundi d'avril et conformément aux lois existantes.

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 mars 1841.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 48.)
ACTE

Pour légaliser certains actes de F. Ricord notaire public, dressés pour la paroisse des Avoyelles.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale: Que quoique F. Ricord n'ait pas eu toutes les qualités requises pour remplir les fonctions de notaire public, cette raison ne suffira pas pour rendre nul et sans effet les actes faits et passés par ledit Ricord, tandis qu'il agissait comme notaire public.

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 Mars 1841.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 49.)
ACTE

Pour venir au secours de James McAllister de la paroisse de Lafourche Intérieure.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale: Que le trésorier de l'Etat est par le présent enjoint de payer à James McAllister, sur son mandat la somme de [illegible] cent piastres, ce montant étant dû par l'Etat audit James McAllister comme une indemnité pour la perte qu'il a essuyée en achetant certains esclaves vendus par le shérif de la paroisse de Lafourche Intérieure, en vertu d'une exécution lancée par le trésorier de l'Etat, contre les propriétés d'un certain Ruben Bush, shérif de la paroisse de Terrebonne. Lesquels esclaves ont été depuis saisis et vendus et ledit McAllister s'en est trouvé dépossédé en vertu d'un jugement obtenu contre ledit Bush, par sa femme Marie Ludivini Brasset.

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 mars 1841.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 50.)
RESOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Qu'une permission d'absence de cet Etat, pendant les mois d'août et de septembre de cette présente année, est et demeure accordée au juge G. P. Jackson de la Cour de Cité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Il est de plus résolu, Que Berlin Childress juge de paroisse de la paroisse de Livingston est et demeure autorisé à s'absenter de l'Etat, pendant deux mois à tour époque, à partir de la passation de cet acte jusqu'au premier de novembre prochain.

Et il est de plus résolu, Que ledit juge de paroisse est autorisé à nommer un notaire public, dûment commissionné dans le but ci-après spécifié, savoir: pour remplir tous les devoirs appartenant au notariat, pour donner des certificats, pour certifier des copies des registres, pour accorder des licences de mariages et faire les inventaires, et tous autres; ledit juge sera responsable des actes dudit notaire, nommé conformément aux dispositions de cet acte.

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé 4 mars 1841.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 51.)
ACTE

Pour changer le nom de William Jérome Elmondson.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale: Que le nom de William Jérome Edmondson, résidant dans la ville de la Nouvelle Orléans est et demeure par ces présentes changé en celui de William Jérome Tuck, par lequel nom, il sera à l'avenir connu et désigné.

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 mars 1841.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 52.]
ACTE

Supplémentaire à l'acte intitulé: "Acte pour conserver le crédit de l'Etat," approuvé le vingt huit mars dix huit cent quarante.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale:* Que les dispositions de la première section de l'acte auquel celui ci est un supplémentaire, continueront à avoir force de loi d'année en année jusqu'à ce que les bands émis au profit de la Compagnie de Chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville, aient été payés et éteints.

Sect. 2me. Et il est de plus décrété &c., Que le présent acte aura force de loi à dater de sa passation.

[Signé] WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[Signé] FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 mars 1841.
[Signé] A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 53.]
ACTE

Supplémentaire à l'acte intitulé "acte pour réglementer la décision de procès en litige dans les troisième, neuvième et dixième districts judiciaires" approuvé le vingt sept février mil huit cent quarante et un.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale;* Que l'acte auquel celui ci sert de supplément est et demeure amendé de manière qu'il soit du devoir du gouverneur, de l'avis et du consentement du sénat, de nommer trois juges spéciaux; un pour chacun des districts judiciaires mentionnés dans le dit acte, lesquels juges recevront la même compensation et seront sujets aux dispositions du susdit acte, et il sera du devoir du juge spécial nommé pour le dixième district judiciaire de prendre connaissance de toutes les affaires dans lesquelles le juge du district se sera recusé ou aura été recusé et qu'il en décidera.

Section 2me. Il est de plus décrété, Que le présent acte de même que celui auquel il sert de supplément seront en force à dater de leur promulgation.

[Signé] WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
[Signé] P. E. BOSSIER,
Président du Sénat pro. tem.

Approuvé le 5 Mars 1841.
[Signé] A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 54.]
ACTE

Pour venir au secours de la première église des Congréganistes de la Nouvelle-Orléans.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale: Que l'acte d'incorporation de la première église des Congréganistes de la Nouvelle Orléans soit amendé de manière que la dite congrégation puisse recevoir par legs, donation entre vifs ou pour cause de mort, tout lot ou portion de terre à l'effet d'y construire une église, ou tous autres legs ou donations n'excédant pas la somme de cent mille piastres et toutes lois ou parties de lois contraires à cet acte sont par le présent abrogées.

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 5 mars 1841.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

☞ Les passagers allant à Louisville, Cincinnati ou autres lieux intermédiaires, sont informés que le bateau à vapeur WM. FRENCH, partira positivement de la Levée aujourd'hui samedi, 13 mars, à 10 heures.
H. E. LAWRENCE,
13 mars 29, Nile. Levee.

ON demande une négresse à louer qui saurait faire la cuisine, blanchir et repasser.
S'adresser immédiatement chez Mr. Reman, No. 110 rue St. Louis. 13 mars—1.

J. KIBOT, facteur d'instrument de cuivre et ayant travaillé dans les meilleurs ateliers de France et d'Espagne, a l'honneur d'offrir ses services à MM. les amateurs et artistes de cette ville. Il se charge de la confection de toute espèce d'instrumens, tels que cors simples et à piston, trompettes, cornets à piston, trombones, ophicléides, &c., &c., ainsi que de toutes les réparations à faire aux dits instrumens. Il espère mériter la confiance du public par le fini de ses ouvrages et la modicité de ses prix. Sa demeure est rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne.
13 mars—3

CAFE Java—Vieux gouvernement, en magasin et à vendre par
13 m N. C. CHAMBERLIN, 74 Magasins.

NOIX de Muscade—10 barillets reçus et à vendre par
13 m N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

LE volume de trois cents sacs peut être pris en magasinage au no. 70, rue du Camp, au rez de chaussée, à bas prix. 13 m

A LOUER—Un bureau au premier étage face à la rue. S'adresser au no. 70, rue du Camp. 13 m

AVIS IMPORTANT.

A VENDRE chez M. Ste. Rose Delaunay, Libraire rue Royale 163, entre Toulouse et St. Pierre, un joli assortiment de gravures françaises noires et coloriées, reçues par les derniers arrivages, telles que sujets divers de religion, Napoléon à Wagram, Russie 1812, France 1814, Mort de Virginie et autres sujets de fantaisie. On se charge de faire encadrer à des prix modérés.
13 mars—3

CHANGE sur Philadelphie, Traites à vue à vendre par
J. ALBERT,
13 mars 26, rue St. Louis.

TOILE à draps de Russie—19 balles toile à draps de Russie à vendre par
J. ALBERT,
13 mars 26, St.-Louis.

BOTTES, souliers et brodequins—200 caisses reçues par les navires Tarquin et Tennessee à vendre par
R. G. HOBBS,
13 12, Douane.

CHAPEAUX—24 caisses reçus par le navire Tennessee à vendre par
R. G. HOBBS,
13 mars 12, Douane.

MAGASINAGE pris à des termes modérés, par
BLASCO & SIMIDEL,
13 mars 26, Commune.

VIN sec de Malaga—Quelques barriques, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
13 mars 26, Commune.

AUX amateurs de bateaux à vapeur—Bois de pin de première qualité, à vendre à bas prix par
W. E. & R. MURPHY,
13 mars 133, Vieux Bassin et 137, Remparts.

BRIQUES à feu, anglaises—De première qualité, à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
13 mars 133, Vieux Bassin et 137, Remparts.

☞ Un joli lot de pierres plates de 1re. qualité à vendre par
F. PERRET,
11 fév 60, Toulouse.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

N. Orléans, le 12 mars 1841—6 heures P. M.

COTON—Arrivé depuis le 6 courant, Louisiane et Mississipi 7677 balles; Tennessee et North Alabama 761; en tout 8438 balles, ce qui élève les arrivages depuis 1er octobre à 5[illegible] balles contre 68[illegible]551 balles qu'étaient l'an dernier. Il a été expédié dans le même espace à Liverpool 6652 balles; pour la Havane 303, pour Boston 1 24, pour Providence 787, en tout 9[illegible] balles; ce qui diminue le stock de 978 balles et le laisse à 159757 balles contre 174719 balles dont il se composait l'an dernier à pareille époque.

ETAT DU COTON.

1840. 1 Oct. Stock en mains,			28729
Reçus les 3 derniers jours	8400		
Precedemment,	5444[illegible]7		562 95
			591683
Exporté pendant les 3 derniers jours	92 6		
Precedemment,	431670		431636
Stock en mains			159757

Nous avons laissé le marché, dans notre revue de mardi, dans une grande activité. Depuis lors, cependant, les demandes ont beaucoup cessé, des quantités considérables ont été offertes en vente, et il en est résulté une baisse sur les qualités ordinaires de 1/8 à 1/4c. On attend avec anxiété depuis deux jours les avis qu'a du apporter le Président à New-York, et que nous aurions déjà dû recevoir. Nous espérons que nous les recevrons aujourd'hui et que les craintes qu'entretiennent beaucoup de maisons ici que les traites tirées par la Banque des Etats Unis avant la reprise ne retournent protestées, ne se réaliseront pas. C'est à ces craintes que l'on doit attribuer en partie le calme qui a régné sur le marché pendant ces deux derniers jours, et il ne se fera pas d'affaires importantes jusqu'à ce que nous ayons reçu des avis plus frais d'Europe.

Les ventes des trois derniers jours d'affaires s'élèvent à 8500 balles dont 817 balles Louisiane et Mississipi à 10 5/8; 600 à 9 5/8; 125 à 11 1/4, 1[illegible] à 11 1/4, 317 à 9 5/8, 1100 à —; 127 à 10 1/4, 133 à 12, 126 à 10, 125 à 10 1/4, 124 à 10 1/4, 199 à 9 3/4, 187 à 10, 60 à 9 3/4, 37 à 10 1/4, 37 à 9 1/2, 173 à 9 7/8; 10[illegible] à 10 1/4, 1100 à —

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Correspondant à celle du Havre.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	9 à 9 1/4
Ordinaire,	9 1/2 à 9 3/4
Bon ordinaire,	10 à 10 1/4
Bon ordinaire et petit courant,	11 3/4 à 11 1/2
Petit courant et courant,	11 1/4 à 11 3/4
Bon courant	12 1/2 à —

TABAC.—Le marché a été très animé ces derniers jours, et 1180 bts. ont vendus à de bons prix, en grande partie pour l'Espagne. Nous cotons de bons lots courants, de 5 à 5 1/2, 7 à 7 1/2, 9 à 9 1/2 pour X, 2e. et 1re. qualité. Des lots de choix obtiendra ent de 5 3/4 à 6, 7 3/4 à 8 et 9 3/4 à 10. Parmi les ventes, nous signalons les suivantes:—83 bts. à 6 1/2, 7 1/2 et 9 1/2; 300 bts. à 6 1/4, 7 1/4 et 9 1/4; 79 bts. à 7 et à 5 1/2, 7 1/2 et 9 1/2; 43 bts. à 4 à 6 1/2; 30 bts. à 5 1/2, 7 1/2 et 9 1/2; 43 bts. à 6; 20 bts. 2e. qualité à 7 3/4 et 3 [illegible] bts. dont les conditions qui ne sont pas connues.

ETAT DU TABAC.

Oct. 1r 1840.	Stock en mains	bds.	3219
Reçu pendant les 3 derniers jours		460	
Precedemment,		10733	11193
			14412
Expédié pendant les 3 derniers jours		[illegible]	
Precedemment,		9129	9421
Stock en main,			4991

SUCRE—Les demandes pour cet article continuent à être considérables et les prix se sont toujours bien maintenus, quoique les avis reçus du Nord ne soient en aucune manière d'une nature encourageante. Le mauvais temps de mercredi a arrêté les transactions, cependant hier et aujourd'hui environ 650 boucauts ont changé de mains aux prix de mardi, et le marché s'est clos ferme à nos cotes de 5 à 6 3/4 pour les qualités extrêmes. Nous n'avons à signaler qu'une vente sur habitation de 120 boucauts à 5 7/8.

MELASSE. Nous avons eu de bonnes demandes et les ventes se sont faites en conséquence, de 21 1/2 à 22 cts le gallon. Des parties ou partie état pour l'exportation pour[illegible] raient rapporter un peu plus. Nous n'avons connaissance d'aucune vente sur habitation.

FARINE—Depuis notre dernière revue les demandes pour cet article ont été bornées à de petits lots des magasins pour la consommation de la ville, de 4 25 à 4 50 pour la farine superfine de Cincinnati. Il y a peu de demandes pour l'exportation, cependant les détenteurs sont fermes à $4 25 qui est le cours aujourd'hui.

PORC—Il n'y a de demandes que pour de petits lots pour l'approvisionnement des habitans. Nous cotons le mess à $13, prime, 10, m. s. $11 [illegible] à $ 50 à 9; porc en masse de 4 à 4 3/4.

BŒUF—Mess de 11 50 à 12, en demi barils de 6 à 6 50, prime 7, [illegible] barils 3 75 à 4, en masse de 4 1/2 à 5.

CAFE—Le marché continue à être calme. Nous cotons le Havane prime vert de 11 à 11 1/2; qualités inférieures 10 à 10 1/2. Rio de 11 à 11 1/2.

WHISKEY—Nous cotons le rectifié de 19 à 20 cents, prime [illegible]; il y a de bonnes demandes. Le stock en mains a considérablement diminué par les dernières expéditions qui ont eu lieu.

FRET—Le fret a haussé depuis notre dernière revue. Trois engagemens ont eu lieu pour Liverpool à 5/8d; pour le Havre à 1 1/4 et; un pour Trieste à 1 1/4 et à [illegible] autre au même prix pour Hambourg. Coton pour New York 9/16c pour Boston à [illegible]

FRET.

Coton, pour Liverpool	[illegible]
Do do Havre,	1 1/4 à [illegible]
Do do New York,	1/2 à [illegible]
Do do Boston,	[illegible]
Tabac pour Londres,	[illegible]
Do do Londres directement,	[illegible]
Do do New York,	5 00 à 5 50
Do do Boston,	5 50 à [illegible]
Do do Philadelphie,	[illegible]

CHANGE—Il y a eu de bonnes demandes ces derniers jours, généralement à nos cotes. Nous continuons à coter: Traites sterling de 11 à 11 1/2 p. 100 de prime. France 5f 10, New-York, 60 jours de vue de 2 à 2 1/4 p. 100 de prime à vue, 3 2 3/4 à 4 p. 100 do.

COURSES DU JOCKEY CLUB DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Réunion de printems.

COURSE DE L'ECLIPSE.

Quatrième jour.

Samedi 13 mars 1841.

☞ La Course aura lieu à 1 heure.
Bourse du Jockey Club.................$1000
Distance de quatre milles.—

DENIZEN, de 4 ans, par Action de Design—Couleurs rouge et bleu; appartenant à John C. Beasley.
GREY MEDOC, 6 ans, par Medoc de Grey Fanny, Medoc de Bertrand et costume rouge et rouge, appartenant à Duncan Kenner.
Un jeune poulain de Recovery, par Moss Rose. Recovery de Trench—costume rouge et blanc, appartenant à Y. N. Oliver.

Seconde course.

Un pari de $1000, pour une seule course de 2 milles entre BAYWOOD et COWBOY. Y. N. OLIVER,
13 mars Propriétaire.

CHANDELLES de suif—100 caisses chandelles de suif de Louisville, récemment reçues, à vendre par
AUGTE. BONNEAU & CO.,
13 mars—3 Euc Chartre et St. Louis

A VENDRE OU A LOUER—Un fond de boulangerie complet. S'adresser pour le voir et pour les conditions à M. Laraque, Tu geau not., Passage de la Bourse, qui donnera tous les renseignements relatifs à ce sujet. On accordera des facilités de paiement. 13 mars—3

CHARBON DE CANNEL livrable par parties au gré des acheteurs à l'entrepôt, dans la rue Dauphine ou au bureau, dans le plus bref délai et à de bas prix.
ALEXANDER GOW,
13 mars 29, rue Bienville.

BRIQUES A FEU—30,000 en bon état, à vendre par
ALEXANDER GOW,
13 mars 29, rue Bienville.

VINS—100 caisses vieux vin de Porto de Londres en caisses d'une et 2 douzaines, à vendre par
ALEXANDER GOW,
13 mars 29, rue Bienville.

PORTER DE LONDRES DOUBLE en barriques de 7 douzaines chaque, à vendre par
ALEXANDER GOW,
13 mars 29, Bienville.

RIZ 50 tierçons de riz par la goelette D. B. Keeln de Charleston, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
13 mars 53, rue du Camp.

RUM DE LA NELLE ORLEANS—de la distillerie de Lafayette, à vendre par JOHN A. MERRITT,
13 mars 51, rue du Camp.

MAQUEREAUX—150 barils en barils, 1/2 et 1/4 do. à vendre par JOHN A. MERRITT,
13 mars 53, rue du Camp.

SAUMONS—150 barils saumons No. 1, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
13 mars 53, rue du Camp.

TOILE A DRAPS ECRUE—50 balles écrue 4/4, à vendre par JOHN A. MERRITT,
13 mars 53, rue du Camp.

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE—100 caisses, à vendre par JOHN A. MERRITT,
13 mars. 53, rue du Camp.

SAVON—300 caisses de Boston No. 1, en caisses à vendre par JOHN A. MERRITT,
13 mars 53, rue du Camp.

MORUES—250 caisses emballées pour ce marché à vendre par JOHN A. MERRITT,
13 mars 53, rue du Camp.

CLOUS DE TOUS GENRE—Un assortiment complet de Boston de toutes qualités et dimensions, à vendre par JOHN A. MERRITT,
13 mars 53, rue du Camp.

PELLES—100 douzaines d'Amis et Witherel, à vendre par JOHN A. MERRITT,
13 mars. 53, rue du Camp.

CHANDELLES—300 caisses chandelles moulées de marques connues, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
13 mars 53, rue du Camp.

SAUMONS DE PLOMB—724 de bonne marque, (environ 40,000 lb) en débarquement du Maid of Orleans, à vendre par CONVERSE & co.
13 mars 55, Nelle. Levée.

MORUE—50 caisses, à vendre par
CONVERSE & co.
13 mars 55, Nelle. Levée.

CAFE de la Havane—700 sacs, en débarquement des bricks Africa, Bella del Mar et Léonore, en magasin en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par
ABRAHAM TRIER,
13 mars 31, rue Gravier.

SUCRE raffiné de Boston—160 barils sucre en pain; 40 do. en poudre; 50 do. Crise, en débarquement et à vendre par H. A. NORCROSS & CO.
14 mars 40 rue Gravier.

HARENGS ET CHANDELLES.—500 caisses harengs et 100 caisses chandelles à vendre par
13 mars H. A. NORCROSS & CO. 40 rue Gravier.

PLATRE CALCINE—50 barils en débarquement et à vendre par H. A. NORCROSS & CO.
13 mars 40 rue Gravier.

HABILLEMENTS D'ETE ET DE PRINTEMPS—Les soussignés reçoivent un assortiment complet d'habillemens pour le printemps et l'été, parmi lesquels sont des habits et redingottes en mérinos noir et de couleur superfin en bombazine; étoffes à carreaux, en guingan, drap d'été, et en toile blanche et écrue; pantalons de tous genres en cotonnade et en coutils blanc et écru, en toile rayées et unies, en nankin; en mérinos français en bombazine et en toile blanche et écrue.

Vestes de bureau de bombazine noire superfine, en toile à carreaux, de blanche et écrue.

Gilets de tout genre.

Aussi—Un magnifique assortiment de chemises de toile, de mousseline et de fantaisie; et une variété infinie d'articles de vêtements, de fantaisie, sur lesquels on sollicite l'attention des habitants de cette ville et des étrangers.

Les marchands de la campagne pourront s'approvisionner aux conditions les plus avantageuses.

MEAKINGS & KETCHAM,
Encoignure des rues Vieille Levée et Bienville.
13 mars

PIANOS—P. ALLENET accorde les pianos et les répare; une longue habitude lui a fait connaître tous les genres de mécanisme qui ont été mis en usage dans cet instrument, et le met à même de régler et de réparer toutes sortes de claviers endommagés par l'usage, et les variations de l'atmosphère. S'adresser à la librairie Frémaux, rue de Chartres, No. 147. 27 fév—1m

VENTE PAR LE SHERIF.

William W. Frazier vs. Samuel Hermann Sr. et Samuel Hermann jr.

COUR DE DISTRICT—No. [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi 17 avril 1841, à midi,

Tout ce certain lot de terre situé dans la rue Poydras, dans le faubourg Ste. Marie, de cette ville, à une distance d'environ 40 pieds de l'encoignure de ladite rue Poydras et de la rue Tchoupitoulas, mesurant, au pied Anglais, 90 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à ladite rue Poydras, 90 pieds 2 pouces dans le fond 90 pieds 7 pouces de profondeur du côté de la ligne la plus rapprochée de la rue des Magasins, et 91 pieds 2 pouces et 6 lignes du côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas; ensemble avec les magasins en briques à trois étages bâtis sur ledit terrain, portant le No. 22, et le troisième magasin à partir de la rue mentionnée plus haut; ledit lot de terre, ainsi que les bâtisses, font partie de la propriété que lesdits Samuel Hermann et Fils achetèrent de Michel Meher, de cette ville, suivant un acte de vente passé pardevant Felix Grima, notaire public, le 3 janvier 1837, ou ci dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
13 mars—13,23,3,17

Bordères & Co. contre Joseph Chaine.

COUR DE DISTRICT—No. 12,[illegible] En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera exposé en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, samedi 17 avril 1841, à midi.

Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin de cette ville, dans l'ilet compris par les rues Champs Elysées, Marigny, Célestine et du Genie désignés par les nos. 19, 20, 21 et 22 de l'ilet no. 10, sur un plan particulier dressé par R. Ferrière, daté le 4 mai 1836, et déposé dans l'étude de C. Pollock, notaire public. Les dits quatre lots de terre sont contigus les uns aux autres, et mesurent, chacun, au pieds anglais, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, de face sur la rue des Champs Elysées et s'étendant dans la profondeur, entre lignes parallèles, de 111 pieds; le lot no. 22 forme l'encoignure de la rue Célestine; ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Saisis dans l'affaire dessus.

Conditions—Comptant.

J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du premier district.
13 mars—13,23,3,17

VENTE PAR LE SHERIF.

Thomas Powell, exécuteur testamentaire de Sarah Baun vs. John Kellar, dans l'affaire de Peabody vs. Kellar.

COUR DE DISTRICT—No. 17,711—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi, 19 avril 1841, à midi,

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations que John Kellar peut ou prétend avoir à deux certains lots de terre désignés par les lettres A & B. situés au faubourg Ste. Marie, mesurant 60 pieds sur la rue Tchoupitoulas, par cent soixante onze pieds sept pouces sur la ligne de division de la propriété de Charles Dimont, et cent soixante cinq pieds deux pouces sur la ligne de division de la propriété de Tabony, le tout mesure française; ensemble toutes les bâtisses, droits et privilèges y appartenant, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
13 mars—13,24,4,19.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut. Attendu que Louis Lallande Ferrière ayant acheté à une vente faite par J. A. Beard encanteur commissionné de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour dont le lance l'ordre en vertu duquel la vente que l'on veut homologuer fut faite pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par l'encanteur susdit le 8e. jour de décembre de l'année 1840 en vertu d'un ordre de cette Cour rendu le 30 mai de l'année 1840 dans l'affaire de Martin Gordon en état d'arrestation vs. ses créanciers No. 2,176 du docket de cette Cour, à laquelle vente Louis Lallande Ferrière s'est rendu acquéreur pour le prix de $9,000 payables à 6, 12, 18, 24 et 30 mois.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire,

Savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie au dessus de cette ville, dans l'ilet formé par les rues du Camp, Delord, Magasins et St. Joseph, désigné par le No. 13, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, daté le 9 janvier 1836 et déposé au greffe de Wm. Christy, not. pub., ledit lot mesurant au pied américain vingt et un pied, 3 pouces et 6 lignes face à la rue Delord sur cent quarante neuf pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

En foi de quoi j'ai signé les présents et y ai apposé (L. S.) le sceau de la Cour, à la Nouvelle Orléans le 11 mars 1841. ED. GARDERE,
13 mars—3en30j Greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de N. Girod—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Girod et Jean François Girod exécuteurs de la Succession de Nicolas Girod ne serait point approuvé et homologué. Les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
13 mars Register des Testamens

A VENDRE par Dillon, Courtier, un fond de Grocerie et Cabaret situé rue Commune, No. 2-5, encoignure St. Pierre, avec le privilège d'un loyer et temps à courir. S'il n'est vendu le 10 courant de fonds ni et par vente à l'amiable, il le sera le 15 jour à l'encan en bloc ou en détail et sur les lieux, à 10 heures du matin par J. B. Blache, encanteur.
Conditions à la vente. 13 mars 2

GUARDIA DI JACKSON—Attenzione.

Il sendo che stabilito non avuto luogo, giovedi [illegible] la compagnia si reunira domenica 14 del corrente alle ore 3 precise [illegible] in casa del capitano. Si raccomanda la puntualità, di sopra ordine.

Per ordine del capitano.

C. TRISCONI,
13 m Sergente Maggiore.

VENTE A BON MARCHE POUR CAUSE DE DEPART, Rue Conti, no. 47 entre Chartres et Passage de la Bourse.

ETANT forcé de m'absenter pour un temps indéterminé j'annonce aux dames et marchands de la ville, que je vendrai à partir du 30 courant, toutes mes marchandises à bon marché pour comptant consistant en: mousseline d'laine, mousseline Suisse unies et à carreaux, broché batiste, coton, toile grise à doublure, mouchoirs batiste, fil etc., mousseline unie et brodé, dentelles de dentelle, gants, tulle, fleurs, ombrelles, parapluie, bas, rubans et de Paris, parfumerie, peignes, bonnets de coton et autres articles de lingerie, parfumerie, parapluie, blanche et blanche.
13 m—7 Z. NORWOOD.

$50 DE RECOMPENSE.

PARTIS marrons le 17 Février dernier du bateau à vapeur Agnes, capitaine Wm Mayo, surveillant des travaux publics, sur le bayou Pigeon, Atchafalaya, les six esclaves ci après dénommés:
NED RANDEL, nègre de 6 pieds 6 pouces, regard sournois.
JAMES CANT, nègre de 5 pieds 6 pouces.
WILLIAM BRENT, mulâtre de 5 pieds 9 pouces, regard sournois.
ORANGE TANNER, mulâtre clair, de 6 pieds 2 pouces fortement constitué.
LONDON CHINN, nègre, de 5 pieds 9 pouces, faible complexion, ayant tout mine.
POMPEY WILLIAMS, nègre de 6 pieds 6 pouces, fortement constitué.

Une récompense de $50 piastres sera donnée pour l'arrestation et la remise de chacun de ces nègres au capitaine Mayo ou au geolier de cette ville; si ces esclaves sont également payés sur demande à
E. ROUSSEAU,
Secrétaire du bureau des travaux publics, 29 Vieille Levée. 13 mars—6

A VENDRE pour cause de départ—Le fond du magasin de marchandises sèches situé rue Ste. Anne, entre les rues Robertson et Villeré, maison de Mme. Clouet. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 12mars—3.

A. R. McNAIR ayant reçu sa commission d'encanteur s'est associé avec MM. L. V. Hubbard et H. P. Merrifield sous la raison de McNair & Co., pour la vente de propriétés foncières, esclaves et de toutes autres sortes de propriétés. Ils ont pris leur magasin dans la rue de la Commune, No. 24, et ils sollicitent respectueusement le patronage du public.
A. R. McNAIR,
L. V. HUBBARD,
12 mars—10 H. P. MERRIFIELD.

UNE Femme française, cuisinière, blanchisseuse, sachant repasser et coudre passablement, désire se procurer un emploi dans une famille respectable; elle peut offrir les meilleures recommandations.
S'adresser au bureau de cette feuille. 12 mars

RIZ—35 tierçons riz de la Caroline venant d'arriver de Charleston, à vendre par F. DE LIZARDI & Co.,
12 mars 52, Bienville.

LETTRES de change sur New-York offertes par
F. DE LIZARDI & Co.,
12 mars 52, Bienville.

MARCHANDISES d'été—Venant d'Angleterre, de France et d'Allemagne, actuellement en magasin et offertes en vente aux détaillans à des prix modérés savoir: creas, listados, platilles, Bretagne, Estopilles, toile à draps &c.
F. DE LIZARDI & Co.,
12 mars 6, Bienville.

AUX NEGOCIANS AVEC LE MEXIQUE—Les soussignés ont en mains des velours, satins, flanelles imprimées, bayetas, indiennes, bas, &c., ayant droit au drawback. Aussi, un assortiment de bas de soie.
FCO. DE LIZARDI & Co.
12 mars 52, rue Bienville

SUCRE raffiné—200 barils sucre en pains,
30 barils do cassé,
40 barils do en poudre,
de la raffinerie de Mere, de Boston, à vendre par
H. A. NORCROSS,
12 mars 10, rue Gravier

LES soussignés ont en mains et offrent en vente par quantités à la convenance des acheteurs, les articles suivans:
2000 sacs café Rio, fin vert débarquant du Vistula,
1900 do do débarquant du Nimble,
1800 do do Laguyra, fin vert,
300 do do Havane do
F. DE LIZARDI & Co.
12 mars 52, Bienville.

TOILE et cordes d'emballage—100 pièces toile d'emballage du Kentucky, 100 rouleaux cordes du Kentucky, 500 pièces toile épaisse de Dundee, 44 pouces.
F. DE LIZARDI & co.
12 mars 52, Bienville.

FERBLANTERIE &c.—100 caisses ferblanc, de Pontpool, 1/3 X; 8 barriques vin vieux de sherry, importé en 1830, 1000 dame-jeannes allemandes, de 4 gallons chaque.
F. DE LIZARDI & Co.,
12 mars 52, Bienville.

LES soussignés viennent de recevoir de Boston, New-York et Philadelphie, un grand assortiment de marchandises sèches, convenables à la consommation du pays, de l'Alabama et au commerce du Texas. Ces marchandises sont superbes et seront vendues, à bas prix par
F. DE LIZARDI & Co.,
12 mars 52, Bienville.

BOTTES, Souliers et Brodequins—50 caisses assorties en débarquement du navire Birmingham, et à vendre par FROST & Co.
12 mars 8, rue de la Douane.

PAPIER à enveloppes—500 rames de grandes dimensions, à vendre par FROST & Co.
12 mars 8, rue de la Douane.

ETOFFES du pays—40 balles toile à draps, écrue, 4/4, à vendre par FROST & Co.,
12 mars 8, rue de la Douane.

PRESSE à copier—3 de qualité supérieure, à vendre par
12 mars FROST & Co. 8, Douane.

MAQUEREAUX—150 barils et 1/2 du maquereaux Nos. 1 et 2, en débarquement et à vendre par
12 mars THAYER & CUSHING. 30, Gravier.

RESINE, Essence de thérebentine et vernis, reçus de Wilmington, à vendre par
12 mars THAYER & CUSHING 30, Gravier.

CAFE—140 sacs café en débarquement du brick Eleonora, de la Havane, à vendre par O. H. MIESEGAES,
12 mars 24, Vieille Levée

EAU-DE-VIE—60 1/2 pipes, marque de J. J. Dupuy, à vendre par O. H. MIESEGAES,
12 mars 24, Vieille Levée

DES avances libérales seront faites par le soussigné sur consignations de produits adressés à ses amis de N. York et de Philadelphie. HENRY TETE,
12 mars 13, rue Conti.

EAU DE VIE de 16 hes—60 barils, en débarquement de la barque Bostonian, et 100 do. en magasin et à vendre par HENRY TETE,
12 mars 13, rue Conti.

WHISKEY de Monongahela—40 barils, en débarquement et 6 do, en magasin et à vendre par
HENRI TETE,
12 mars 13, rue Conti.

VIN DE SHERRY—250 [illegible] vin de sherry 1/4ier et en, de première qualité, en magasin et à vendre par
HENRY TETE,
12 mars 13, rue Conti.

VIN de Porto—140 caisses [illegible] qualité, à vendre par
HENRY TETE,
12 mars 13, rue Conti.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 14 mars 1841.

LE PROSCRIT.

Drame en 5 actes.

LES PREMIERES ARMES DE RICHELIEU,

Vaudeville en 2 actes.

Entre les deux pièces, l'Orchestre exécutera l'ouverture de GUILLAUME TELL de Rossini.

Mardi 16 mars.

La première représentation de

ZANETTA,

Opéra nouveau, en 3 actes.

On commencera à 6 1/2 heures précises.

THEATRE AMERICAIN.

Bénéfice de Mlle. FITZWILLIAM et sa dernière représentation

Samedi, 13 mars.

SPECTRE BRIDE GROOM,
Dickory, M. Fitzwilliam.

Suivi de:
OUT OF PLACE,
Sophy, Mlle FitzWilliam.

Avec chansons et la

CRACOVIENNE A LA ELLSLER.

Le Spectacle terminera par

WIDOW WIGGINS,

Pièce dans laquelle Mlle FitzWilliam remplira six rôles différents,

Et sera terminé par un vaudeville.

Dimanche—première représentation de J. B. Buckstone.

SALLE ST. LOUIS.

CLOTURE DES BALS.

Bal de la Saint Joseph.

Le Vendredi, 19 mars, il sera donné à Salle St. Louis,

UN GRAND BAL PARÉ.

Précédé d'un

BAL D'ENFANS

au

BENEFICE DE H. RUFFIER,

Contrôleur de l'Etablissement.

L'Orchestre sera composé de 12 *Musiciens* et sera dirigé par M. Coeuri, qui a généreusement offert ses services pour cette occasion.

Le Bal d'Enfans commencera à 8 heures et finira 10 heures.

La fin du Bal d'Enf as, sera annoncée par un galop d'Auber, suivi d'une *marche nationale.*

Prix d'entrée........................$1 00
Enfans.......................... 50 cts.

M. Ruffier a l'honneur de prévenir ses amis, et le public en général qu'il n'a rien négligé pour rendre cette soirée agréable aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence.

On peut se procurer des billets au bureau de la Salle du bal.

P. S. Plusieurs contredanses et valses nouvelles seront exécutées par l'orchestre pendant la soirée.

13 mars—7

SALLE DE LA LOUISIANE.

Rue St.-Louis entre Chartres et Royale.

SAMEDI SOIR, 13 MARS.

BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Ces bals auront lieu tous les Jeudis et Samedis de chaque semaine, et les Dimanches bal de société.

Prix d'Entrée, Cavaliers......................$1 00

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI 13 MARS.

BAL MASQUÉ.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison.

Prix d'entrée—Cavaliers.......................$1.
11 mars MITAUD.

MENAGERIE ET CIRQUE

A l'encoignure des rues Condé et Hopital.

MM. HUMPREY & LINES.

Il se trouve dans cette Menagerie les deux plus gros éléphants qui aient jamais paru aux Etats-Unis—
L'éléphant COLUMBUS et l'éléphant ANNIBAL.

Rhinocéros	Leopard.
Giraffe,	Panthère.
Lama,	Hyène.
Quaga,	Chameaux,
Zèbre,	Vache de l'Hindostan,
Condor,	Dromadaires.
Autruche,	Singes,
Blaireau,	Petits singes,
Tigres,	Lions.

Et deux serpents asiatiques:—Le Boa Constrictor et le serpent Anaconda—Avec une quantité de curiosités.

Grands exercices chaque soir. Pour les noms le voir les petites affiches.

La Menagerie est ouverte de 2 à 6 P. M.

Prix d'Entrée 50 cents—Pour la ménagerie et le Cyrque 75 cents.—Ouverture a lieu à 6 1/2 heures. 10 mars.

LEVIATHAN DU MISSOURI.

LE propriétaire de ce magnifique objet de curiosité à le plaisir d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans et du voisinage, qu'il s'est décidé à s'arrêter pour peu de tems dans cette ville avant de se rendre à Londres et à Paris, parce qu'il considère comme un devoir d'offrir à ses concitoyens la première occasion de voir le plus grand monument de l'antiquité qu'on ait encore vu, avant de le transporter à l'étranger où il restera selon toute probabilité.

Les limites de cet avis ne permettant pas de donner une description du monstre anti-diluvien; mais on peut se procurer des pamphlets ou contenant une description exacte, chez les principaux libraires, et au salon de la Bourse St. Louis où il est exposé. Ces pamphlets contiennent aussi la comparaison de cet animal avec le lévi-dhan de la Bible et des traditions des Indiens qui en ont amené la découverte, et sont à tous égards dignes de l'attention du public éclairé.

Je dirai seulement ici que cet animal a été déterré dans le pays des Osages, état du Missouri. Le squelette est bien conservé, il a trente-deux pieds de longueur, 14 pieds de hauteur; la distance d'une extrémité à l'autre des branches de 21 pieds. Cet animal a été amphibie et de la race des dévorants.

Entrée—Soixante et quinze cents. Pour les enfans, moitié prix.

L'entrée est dans la rue de Chartres.
23 fev—1m ALBERT KOCH.

POUR ST LOUIS ET ALTON—Le bateau à vapeur paquebot régulier, MAID OF ORLEANS, capitaine Vanhoutten, est actuellement en chargement pour les ports susdits, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira mardi prochain, 16 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Poydras, ou à CHARLES DOANE, 50 Poydras

POUR LOUISVILLE—Le beau bateau à vapeur, portant la malle, AMBASSADOR, capitaine Pearce, partira du bout de la rue Poydras, dimanche, 14 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à H. E. LAWRENCE,
13 mars 29, Nile. Levee.

POUR LITTLE ROCK, Van Buren, Fort Smith et Fort Gibson—Le steamer CORVETTE, capt. Y. Stephenson, partira dimanche le 14 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord. 11 mars

POUR NEW-YORK—La nouve goélette neuve EMELINE, capt. Babcock, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
13 mars 57, Camp.

A FRETER—La goélette de première classe PALMYRA, capt. Bartlett, pouvant porter 800 barils. Pour les conditions s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
13 mars 57, Camp.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier, AUGUSTA, capt. J. Boyer, sera promptement expédié pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de bons logements, s'adresser au capitaine à son bord ou à J. P. BONNET,
13 mars 8, rue Royale.

A VENDRE—La goélette fine voilière CALLAO de 100 tonneaux, dernièrement réparée, tirant peu d'eau et ayant une belle chambre. On la vendra à bas prix si l'on s'adresse immédiatement à
F. DE LIZARDI & Co.,
12 mars 52, Bienville.

A FRETER—La goélette AUGUSTA, du port de 1000 barils, qui sera prête à prendre une cargaison dans un ou deux jours. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au Picayune tier, ou à
JOSEPH LANDIS & Co.
12 mars 14, rue Poydras.

POUR NEW-YORK—La goélette neuve, VESPER, capt. Hewes, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
11 mars J. H. ASHBRIDGE 97, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Devant partir lundi le 15 mars—Ligne de la Louisiane et de New-York. Le paquebot MISSISSIPI, capt. Chester Rillard, ayant les 3/4 de sa cargaison arrivée, partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, au fond de marché aux [illegible], ou à
11 mars JAMES E. WOODRUFF, 33 Camp.

POUR BOSTON—Ligne de paquebots de la Nlle Orléans et de Boston—Le paquebot TENNESSEE, capitaine Kastman, est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant une chambre séparée pour les dames, s'adresser à bord en face du marché aux legumes ou à JOHN A. MERRITT,
10 mars 53, rue du Camp

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LA NLLE. ORLEANS ET DE BALTIMORE.—La barque MARY, capt. —— suivra l'Arendsel.—Pour fret ou passage, s'adresser à
10 mars G. BEDFORD & BECK, 34, rue de la Douane.

POUR MATAMOROS.—La goélette EMBLEM, capt. P. Kenney, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage s'adresser à John Bellow, No. 106, rue de la Vieille Levée, ou au capt à bord. 10 mars.

POUR MATAMOROS.

La goélette MEXICO, capt. Starks, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue St. Pierre ou à
10 mars D. GOLDSMITH, 47 Vieille Levée

POUR NEW-YORK—Le trois mâts JACOB PENELL, capitaine —, peut prendre 100 boucauts de tabac. Pour ce fret ou passage, s'adresser à
9 m G. BEDFORD & BECK, 34 Douane.

POUR NEW YORK—Ligne d'Orléans—Le paquebot OCONEE, capitaine Jackson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord en face du marché aux legumes ou à
9 m STETSON & AVERY, 63 Gravier.

POUR TABASCO—La goélette bien connue HENRY CLAY, capitaine Patterson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la place d'Armes, ou à W. F. VIGERS,
8 mars 46, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE ET BARCELONE—Le brick fin voilier PAQUETE BRILLANTE, ayant tout son chargement engagé, pourra recevoir convenablement quelques passagers, s'adresser à
8 m J. ROBERT & Co. 3 Magasins.

POUR LA HAVANE—La goélette ADA, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
8 m J. ROBERT & Co. 3 Magasins.

POUR TAMPICO.

La belle goélette fine voilière DORIC, capt. Rosenford, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment pour ledit port, pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
6 mars—6 F. TIO, 56, rue Ste. Anne.

POUR LA MOBILE, par le Nouveau Bassin.—La goélette LADY R. BARR, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
6 mars 97, rue du Camp.

POUR LA HAVANE.—La goélette fine voilière VIRGINIA ANTOINETTE, capt. Fisse, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à R. GRONINGO & Co.
3 m

POUR LA HAVANE.

Devant partir sous peu de jours.

Le brick CHARLES, capt. Dyer, ayant les 2/3 de sa cargaison engagée partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE,
4 mars 97, rue du Camp.

BANQUE DU GAZ.

10 janvier 1841.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution sera tenue dans le local de la banque, lundi, le 15 mars prochain, à midi. Par ordre du Bureau.
J. W. MOUSTON, Caissier.
march 3

VINS DE MARSEILLE—700 barriques vin de Marseille, marque Bandol, Elysée Baux, Gros frères, en magasin et à vendre à des conditions avantageuses par
J. P. BONNET,
6 fev—3m 8, rue Royale.

FREDERIC WILKINSON,

Député voyer général de l'Etat de la Louisiane,
Courtier de propriétés foncières, à l'Arcade St. Charles.
1er déc—6m Nouvelle Orléans.

SANGSUES

RECU aujourd'hui un lot de sangsues, à vendre à un prix [illegible], au comptoir de [illegible] cette pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier No. 33, entre les rues Conti et Vieille Levée. RENAUD PETITEIL.

N. B. Les malheureux les recevront gratis, avec l'ordonnance des docteurs connus de l'établissement. 16 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi, 13 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

La négresse Adèle, créole âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière d'enfant, bonne domestique de maison et propre à tout genre d'ouvrage, pleinement garantie.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Cette négresse provient de la succession de feu J. M. Castarede.

Acte de vente pardevant C. Pollock, not. pub.

La négresse Eliza, âgée d'environ 40 ans, parlant l'anglais et le français, depuis longtemps dans le pays, bonne cuisinière et passable blanchisseuse, avec ses deux enfants Chrys âme, âgée de 7 ans, très intelligent, et Robert de 4 ans, pleinement garantis.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A cte de vente pardevant Theodore Seghers. 12 mars

PAR JOS. A. BEARD & Co.

LA vente qui devait avoir lieu au magasin rue de la Commune No. 30, est de nouveau renvoyée, et elle aura lieu demain le 13 courant à 10 1/2 heures A. M., positivement. 12 mars

Aux ébénistes.

PAR JOS. A. BEARD & Co.

IL sera vendu samedi le 13 courant, au magasin rue de la Commune No. 30, à 10 1/2 heures A. M.

Un envoi de placage d'acajou et de satin de choix, reçu par le navire Oconee de New-York, qui sera vendu par lots au gré des acheteurs.

Conditions comptant. 12 mars

PAR VINCENT ET DE FERIET.

IL sera vendu samedi prochain, à midi, le 13 courant, à la Bourse St. Louis:

Une mulâtresse nommée Lee, agée d'environ 21 ans, avec son enfant Antoinette, âgée d'environ 12 mois. Lee est bonne blanchisseuse et repasseuse, excellente domestique de maison et pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit.

L'acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public. 12 mars

PAR A. L. FERNET.

IL sera vendu, samedi prochain le 13 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis:

TITTIN, créole de cette ville, âgée de 16 ans, excellente domestique de maison, très active, parlant français et anglais; entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: un tiers comptant, la balance à 3 et 6 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Acte de vente pardevant Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

L'esclave délivrée à très les conditions de la vente remplies. 12 mars

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, sans réserve, mardi 16 du courant, à midi précis, au magasin de M. Benjamin Lacoste, No. 163, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis

50	barriques de vin rouge, Chateau Margaux,			1831,
100	de	do	St. Julien Medoc,	1833,
100	de	do	St. Emilion No. 1	1834,

100 caisses cerises à l'eau de vie, de Madia frères,
50 do jus de groseille framboisé.

Les conditions qui seront libérales, seront annoncées au moment de la vente. 12 mars

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu le mardi, 16 mars 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à la folle enchère de M. J. F. Laville qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 23 janvier 1841.

La négresse Aglaé, âgée d'environ 24 ans, cuisinière, blanchisseuse et très bon sujet, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets datés du 23 janvier 1841, endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Lesquels billets à escompte pour vue provenant de la vente de 27 autres esclaves vendus le 23 janvier 1841, resteront en dépôt chez Jules Mossy not. pub. jusqu'à radiation d'une hypothèque de $3323. 33 1-3
9 mars—10

PAR L. A. GARIDEL.

LE mercredi 17 mars 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, il sera vendu:

105 ESCLAVES,

Appartenant à M. *Bernard Marigny*, et attachés à l'habitation dite Fontainebleau située en la paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane.

Ces esclaves sont presque tous créoles; parmi ces esclaves se trouvent des commandeurs, jardiniers, charpentiers, menuisiers, maçons, charrons, armuriers, forgerons, mécaniciens, peintres, vitriers, chasseurs, mouliniers, cuisiniers et cuisinières blanchisseuses et domestiques de maison. Tous sont habitués aux travaux d'habitation.

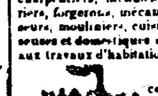

2o. UNE HABITATION connue sous le nom de *Fontainebleau*, faisant face au lac Pontchartrain et située vis-à-vis le Rail road Pontchartrain——Sa superficie est de cinq mille huit cents arpens; elle est trop vastement étendue pour que l'on puisse en donner les détails. Ceux qui voudront la visiter pourront le vendredi traverser le lac sur le steamer Mazeppa. Ils trouveront chez M. Coquillon à Mandeville des chevaux, et sur l'habitation des personnes pour la faire visiter. Il se trouve sur cette habitation plus de quinze cents arpens (outre les défrichés) couverts de bois de chênes rouges, chênes blancs et de frênes et autres bois de valeur. Il y a sur cette habitation tous les établissements d'une sucrerie, vacherie et moulin à scie par la vapeur.

Les conditions de la vente sont:

Pour les esclaves.—Un dixième comptant, et la balance, par portions égales, payable à un et deux ans en billets endossés, portant hypothèque sur l'objet vendu, les tireurs et les endosseurs des billets devront être à la satisfaction du vendeur et les esclaves ne seront délivrés qu'après que les tireurs des billets et endosseurs auront été acceptés. Les acquéreurs auront le droit d'escompter leurs billets à raison de huit pour cent l'a...n. Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudousquié notaire public aux frais des acquéreurs.—Pour l'habitation: Un dixième comptant et la balance aux, deux et trois ans, le tout en billets endossés portant hypothèque sur les objets vendus, les tireurs et endosseurs devront être à la satisfaction du vendeur et les objets vendus ne seront délivrés qu'après que les tireurs et endosseurs auront été acceptés. Tous les billets provenant de ces différentes ventes porteront dix pour cent d'intérêt par an, en cas de non paiement, [illegible] pour cela par l'acheteur, aucun d'eux [illegible] payables à la Banque des [illegible] Citoyens. B. MARIGNY.

☞ On distribuera des [illegible] affiches dans l'Etat dans quelques jours, et l'on [illegible] en procurer chez L. A. Garidel, rue Toulouse No. 50. 13 fev

PAR S. GUINAULT.

Succession de Maurice Populus.

IL sera vendu samedi, 13 mars 18[illegible], à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte de la succession de feu Maurice Populus et pour opérer un partage entre ses héritiers.

Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourbon, entre les rues Dumaine et Ste. Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourbon sur 95 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Durel et de l'autre par celle de M. Bojolière; Ensemble une maison en briques divisée en 4 pièces, galerie, 2 cabinets haute à au dessus, cuisine, sous deux caves; une cour couverte en marrains, briquetée cintre poteaux ayant deux chambres, galerie et cabinet.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera pardevant C. V. Foulon, not. pub. 8 mars—[illegible]

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Barthelemy Jourdan vs. ses créanciers.

IL sera vendu le samedi 13 mars, 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, sous la date du 23 Novembre 1840, les propriétés ci-après décrites abandonnées par Barthelemy Jourdan à ses créanciers.

Un lot de terre situé au dessous de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues de la Levée ou Chemin public, St. Ferdinand; Moreau et Montegut et désigné par le No. 3, d'après un plan de 15 lots de terre dressé par J. Joseph Pilié et Jean Commuy, députés voyers de cette ville le 1 février 1834 et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public; ledit lot de terre mesure au pied américain 22 pieds six pouces de face à la rue St. Ferdinand sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 14 de l'autre par le No. 12 et dans la profondeur par la ville commune aux 17 lots de terre susmentionnés. Ensemble le magasin en briques à deux étages dont la façade du rez-de chaussée est en granit et toutes autres dépendances du dit lot de terre.

Un lot de terre contigu au précédent, désigné par le No. 14 du même ilet et conformément au plan susmentionné, dressé par Louis Joseph Pilié et Jean Commuy; ledit lot de terre mesure au pied américain 22 pieds 6 pouces de face à la rue St. Ferdinand sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 13 précédemment décrit, de l'autre côté par le No. 14 et dans la profondeur par la ville commune susmentionnée, et représente ledit plan, ensemble le magasin en briques à deux étages dont la façade du rez-de chaussée est en granit et toutes autres dépendances du dit lot de terre.

Un lot de terre, situé au faubourg de Religieuses, paroisse de Jefferson désigné par le No. 29 de l'ilet No. 2, d'après un plan dressé par l'arpenteur général de cet Etat sous la date du 1er février 1835; et annexé pour recours à un acte rapport de W. Y. Lewis notaire en date du 17 mars 1834. Le dit lot de terre mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue des Nayades entre les rues St. Marie et St. André, sur 120 pieds de profondeur; ensemble toutes appartenances et dépendances.

Dix ACTIONS de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de $100 chaque,

JOHN, nègre inférieur,

DICK, vieux nègre estropié.

CONDITIONS.

Pour les deux magasins et terrains situés rue St.-Ferdinand—Comptant. Pour le lot de terre situé au faubourg des Religieuses, 1/3 comptant et la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit,

Pour les actions—Comptant.

Pour les esclaves—6 et 12 mois de crédit; le tout en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement des billets à leur échéance, ils porteront intérêt à dix pour cent par an; il est bien entendu que cette clause ne sera pas interprétée de manière à autoriser les acquéreurs à en retarder le paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Louis T. Caire not. pub 8 fev—1m

AVIS—BENJ. KENDIG ayant reçu sa nomination d'encanteur, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il tient son bureau rue de la Commune 46, où on pourra le voir à toute heure du jour. Il prêtera une attention toute particulière aux ventes de toutes sortes qui lui seront confiées; et il fera des avances sur les esclaves qui seront mis entre ses mains pour être vendus. Il a la confiance que toutes les affaires qui lui seront confiées seront conduites et terminées d'une manière satisfaisante, et il sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public. 17 fev—1m

A VENDRE par le soussigné—
100 douzaines chemises de percale blanche.
100 do. do. do. imprimées.
1 m F. BONIS.

LE Dr. FORMENTO de retour dans cette ville, offre ses services au public et à ses amis.

Sa demeure est rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne, à la ci-devant demeure du Dr. Byrenoight.
17 fev—1m

MR. PIMOUET, Pharmacien, donne avis au public qu'il a pris la direction de l'ancienne pharmacie Monceau, située encoignure Bourbon et Dumaine, maintenant fermée pour cause de réparation et devant ouvrir du 10 au 15 courant. 2 mars 14

A LOUER—L'hôtel du lac Pontchartrain, à l'extrémité du nouveau chemin de coquilles, pour 12 mois. On pourra connaître les conditions en s'adressant à la banque du Canal avant le 12 courant. 4 mars—7

SEINES, éperviers et tramails—Un grand assortiment de filets de pêche, tels que seines, éperviers et tramails, de toutes grandeurs; à vendre par
6 m—6 TALAMON frères, 56, rue de Chartres

CIGARRES de la HAVANE—227,000 cigarres canones et regalias,
300 surons tabac de la Havane,
16 colis de Canelle de Ceylan, à vendre par
6 mars—6 FCO. TIO, 56, Ste Anne.

INSTRUMENS DE MUSIQUE, *A PRIX COUTANT* POUR CAUSE DE DEPART.

T. Z. BENOIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici à la fin d'avril:

Un assortiment complet d'instrumens de musique, consistant en violons, guitares, flûtes, flageolets, clarinettes de 6 à 13 clefs, hautbois, bassons, serpents, trombones, ophicléides, bucoins, cors, cornets à pistons, trompettes, cimballes, tambours, accordéons, orgues d'église et orgues à cylindres, serinettes, fournitures pour tous ces instruments et autres articles, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Ces instrumens seront vendus, en détail ou en bloc, à prix coutant. 11 mars

AVIS est donné qu'un certain bond, a été souscrit par H. Herbault frères, dans le mois de septembre 1836, en faveur de Ld. Sistare qui commandait le navire Tennessee [illegible] le Ld. Sistare le produit de certaines marchandises qui lui ont été confiées pour être vendues à Key West par [illegible] de la cargaison [illegible] Ld. Sistare, ils devront [illegible] présentés qu'on [illegible] leur face son [illegible]. 11 mars—3

200 Doublons espagnols à vendre par
1er fev CUCULLU, LAPEYRE & Co

VENTES A L'ENCAN.

AUX PEINTRES ET MENUISIERS.

IL sera vendu par J. A. Beard, à l'encan, aujourd'hui, immédiatement après la vente des meubles, 14 barillets peinture noire, broyée à l'huile, et 2 barils vernis de copal, de la manufacture de Smith et Pindel, de New-York et d'excellente qualité. 13 mars—1

PAR BENJ. KENDIG.

IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui samedi, 13 du courant, à midi, à la Bourse de Cité.

15 SUPERBES JEUNES NEGRES

On en donnera la description au moment de la vente.
13 mars—1

PAR A. FERNANDEZ.

LA vente à l'encan au magasin de Vito Viti, No. 119, rue de Chartres, qui avait été renvoyée à cause du mauvais tems, aura lieu mardi 16 du courant, à 10 heures du matin, et sera continuée les jours suivants. Le mardi, à midi précis, on vendra la superbe collection de tableaux. Le magasin sera brillamment illuminé le lundi soir. M. Vito Viti invite les dames et messieurs de cette à venir examiner les objets divers qui sont dans son magasin.

Les conditions seront connues au moment de la vente.
13 mars—3

Comestibles, &c.

PAR McNAIR & CO.,

No. 24, rue de la Commune.

IL sera vendu lundi, 15 du courant, à 10 heures du matin, les articles suivants, savoir
30 demi pipes vin de Porto d'Espagne,
41 barillets beurre de Goshen, de 1ère qualité,
11 caisses chandelles de blanc de baleine, de New-Bedford,
10 barils whiskey rectifié,
100 caisses cidre de champagne,
30 milliers cigarres.

Aussi: Un lot de barriques à demeure, tabac en caboche, eau-de-vie cerises, liqueurs Françaises, pierres à repasser, et trois coffre forts. 13 mars—6

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi 25 courant, à 11 heures a. m. aux magasins de MM. H. & W. Andersen, situés dans la rue Tchoupitoulas aux Nos. 83 et 84,

100 quarts de barriques vin de Marseille et d'Oporto,
40 de do Brandy,
15 demi pipes eau-de-vie J. J. Dupuy,
18 do do madère de Sicile,
100 quarts de barriques vin des Canaries,
30 pipes do
6 do vin d'Oporto,
15 demi pipes do,
60 quarts de barriques de
20 demi pipes Madère de Sicile, d'Ingham,
10 quarts de barriques de
100 paniers bouteilles d'anglaises,
300 barriques vin rouge de Marseille,
500 caisses de 12 bouteilles vin rouge,
6 barriques verres de cristal,
10 do vin de Bordeaux,
100 barillets peinture verte et noire,
5 demi pipes vin de Xérès très vieux. 13 mars

PAR J. B. BLACHE.

IL sera mardi, 16 du courant, à midi sur la Levée, en face du marché aux legumes, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, un lot de vieux cuivre, voiles, cordages &c. appartenant au navire Henry Clay, capt. Schreiver, venant du Havre.
11 mars

VENTE DE SYNDIC

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

MARDI, 23 mars courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure de la rue St. Louis et Passage de la Bourse, en vertu d'un second ordre de la première cour judiciaire du district pour l'Etat de la Louisiane en date du 10 mars 1841, il sera vendu sous la direction de M. A. Lesbeurs, syndic du failli Victor Marion dit Montilly, les objets mentionnés plus bas, abandonnés par le dit Montilly à ses créanciers, savoir:

1o. Un café, situé en face la Bourse St. Louis, à l'encoignure du Passage de la Bourse, connu pour avoir appartenu avant au défunt d'Ambrogie; avec tous ses meubles, comptoirs et tout ce qui lui appartient, et dont connaissance donnée la jour de la vente.

2o. Un beau billard avec ses queues, &c. &c.

3o. Un [illegible], qu'on peut voir audit Passage de la Bourse.

4o. Les baux de l'établissement, pour deux ans seulement.

CONDITIONS—Pour le Café, 1/2 comptant, et la balance à 60 et 90 jours.

Pour le billard, moitié comptant, et la balance à 30 jours.

Pour le Piano en fer, moitié comptant, et la balance à 30 jours, en billets endossés à la satisfaction du syndic avec clause pénale de payer 10 pour cent d'intérêt par an, si les dits billets ne sont pas payés à leur échéance, sans pour cela en retarder le paiement.

Pour les baux, aux termes et conditions stipulés dans les contrats desdits baux, que l'on fera connaître au moment de la vente. Le tout parfaitement en billets endossés à la satisfaction du syndic, &c.

Les actes de vente &c. aux frais des acquéreurs, chez Lavaque Turgeau, notaire public. 13 mars

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi 13 du courant à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, sans aucune réserve la vente ayant lieu pour opérer un règlement.

Quatre terrains situés dans le faubourg Franklin, désignés par les nos. 4, 5, 6 et 7 dans l'ilet no. 320, conformément au plan tiré par Depouilly architecte, déposé à l'office de Jh. Cuvillier, not. pub.

Lesdits terrains ayant chacun 30 pieds 10 pouces et 1 lignes face à la rue de la Louisiane sur une profondeur perpendiculaire de 114 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Conditions comptant. 13 m

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi 13 du courant, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

L'esclave Betsy, âgée de 22 ans, blanchisseuse et repasseuse, cuisinière et domestique de maison.

L'esclave Céleste, âgée d'environ 16 à 17 ans, blanchisseuse, repasseuse, bonne cuisinière et domestique de maison. Les esclaves sont garanties des vices et maladies prévues par la loi, le vendeur fait observer qu'elles ne sont aucunement absentées.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant F. Grima, notaire public aux frais des acquéreurs.

Les esclaves seront livrées lorsque les conditions auront été remplies. 11 mars

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain 13 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Un Lot de Terre situé au faubourg Montreuil, mesurant 31 pieds de face à la rue Elysée, entre les rues Craps et Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur; ensemble une maison en briques entre poteaux ayant deux appartemens, galerie, cabinets, cuisine, écurie, etc. [illegible].

La banquette de cette propriété est faite en pave carrelée en briques du lac.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets sans endossement et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte sera passé chez [illegible] jusqu'au 7 octobre 1841 pour $1,500. 11 mars—3

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu lundi, 15 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, au des Magasins.

Une Maison et terrain situés rue Robertson, entre celles Jackson et Commune. Le terrain mesure quinze pieds de face, sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel est construit une maison de quatre appartemens, avec cuisine, écurie et jardin, elle est louée $25 par mois. Le sur dit terrain est loué, il y a une bouteillerie, un puits et une citerne. La propriété est assurée pour $1300 et se loue $45 par mois.

Conditions—Moitié comptant et le reste à 3 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction. 11 mars—3

PAR J. A. BEARD & Co.

Vente de syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier District de l'Etat de la Louisiane, en date du 9 mars 1841, dans l'affaire de Joseph de Ranson Clark, syndic des créanciers de Wm. Kaul, il sera vendu par J. A. Beard & Co., [illegible], à l'Arcade Banks à midi, les objets ci-après décrits, savoir:

1 charrette,
1 Bon cheval poney "Poney."
1 bon cheval de selle,
1 Petit cheval mexicain
2 selles,
2 brides et 2 martingales,
1 charrette et harnais,
1 lot de pierre de taille, Dans la
1 do. briques, No. 235, rue
1 do. bois de charpente, Carondelet
1 do. [illegible]
2 Selles garnies, à l'Arcade Banks.

Conditions—comptant.

Aussi—Environ 1000 barils chaux, dans un magasin rue Carondelet, seront vendus en lots à la convenance des acquéreurs.

Conditions—Au dessous de $100, comptant; toute somme au dessus, 60 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 11 mars

PAR M. BARNETT Snr.

IL sera vendu samedi le 13 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Un ilet de terre situé à Carrollton, paroisse de Jefferson, en l'Etat, désigné par le No. 16, compris entre les rues Treizième, Pritchard, Jackson et Eagle, mesurant 300 pieds de face à chacune desdites rues. Ledit ilet est composé de 24 lots ayant chacun 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, conformément à un plan qui est maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

L'acte de vente pardevant F. Barnett notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars

PAR P. DUBERTRAND.

IL sera vendu mardi, le 16 courant, à 4 heures et demie, au magasin sis au No. 62 de la Nouvelle Levée, pour clore diverses consignations

22 barils vieux whiskey de Monongahela; 16 demi-pipes, 21 quarts de barriques et 9 barils eau de vie de Cognac, 8 pipes genièvre imitation Hollande, 100 barils bœuf mess et prime; 20 caisses amid[illegible]; 50 tonneaux from go de Goshen, &c. &c.

Les conditions qui seront libérales seront connues à la vente. 11 mars—3

PAR VINCENT ET DE FERIET.

IL sera vendu à l'encan, lundi, le 15 courant, chez J. M. Lombard, rue St-Louis, encoignure Royale, pour une liquidation et par conséquent sans aucune réserve quelconque, un assortiment de bijouterie toute garantie à 18 karats; elle sera vendue par lot, et ces mêmes articles consistent en demi-parures de style renaissance, des broches en camées, et des nouvelles bagues de style; des bracelets, des chaînes d'or, de [illegible], de [illegible], des boucles d'oreilles [illegible] des couverts d'argent, des cuillères à café au lait, des tabatières au lait et des timbales en argent, des cuillères à fruits, des tabatières nielles, façon plaqué, des boîtes, des montres d'or et d'argent avec travaux [illegible], des pistolets de Lepage, [illegible], des [illegible] et quelques autres articles. 10 mars

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, samedi, 13 du courant, à 10 heures du matin à son magasin d'encan, no. 29 Conti.

10 colis d'indiennes, de mouseline et de jaconet français en couleurs, d'une qualité supérieure.

Conditions à la vente. 11 m

ESCLAVES DE PRIX.

Pour compte du précédent acquéreur.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, Jeudi, 18 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, pour compte de M. Jesse Mock, qui n'a pas rempli les termes de la vente, les esclaves de prix suivants:

STEPHEN, de 30 ans,
BOB, de 21 do
SAM, de 30 do
DANIEL, de 22 do
ELCYNDA, de 16 do.

Tous sont de bons esclaves de champs, pleinement garantis.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 4 et 6 mois du 25 janvier dernier.

Les actes de vente en l'étude de J. B. Marks, not. pub.
8 mars—10

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE,

de Philadelphie,

ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Nevada, où il sera honoré de donner aux personnes qui le réclament ses soins de son art.

Références à la Nouvelle-Orléans.

Jacob Wilson,	Dr. Bernes,
Cuthbert Bullitt,	Dr. K. J. Coxe,
T. Allen Clark & Co,	Henry L. Bennet,
Henry Lockett,	E. Hyde,
Dr. Luzenberg,	Coxe & Macpherson,
Dr. Duncan,	John P. Nisbet.

14 déc 6m

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON,

Graveurs de Planches de Billets de Banque.

A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c. gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les exécutent dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main du papier de billets de banque, de la plus supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 6 jan

MAISON A LOUER Une maison située encoignure des rues Bienville et Dauphine. S'adresser à AUGUSTE MOLIER, rue St. Louis No. 86.
11 mars—3

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation du soussigné, l'esclave BEN, âgé d'environ dix-neuf ou vingt ans, taille de cinq pieds cinq ou six pouces, montre en glace, nègre américain, ayant jambes un peu courbées et arquées; il a les yeux un peu [illegible] une tache sur l'œil gauche et les jambes un peu [illegible]. Cet esclave a été acheté à M. G. Botts, rue Baronne, le 24 novembre 1840. La dite récompense sera donnée à quiconque le fera réintégrer.

Paroisse Plaquemines, 6 mars 1841.
8 mars—4 VICTOR DEBOUCHEL.

$10 DE RECOMPENSE—Parti marron, de l'habitation de Lhommer, paroisse St. Charles, le nègre JEAN-PIERRE, âgé d'environ 26 ans, taille cinq pieds environ, nègre américain, parlant français et anglais. La dite récompense sera donnée à celui qui le logera dans une des prisons de cet Etat.
10 mars—3 CHS. ROYER, 175, rue Royale.